

Conditions générales de la promotion "Licence DirectAdmin pour VPS sur netart.com"

I. Dispositions préliminaires

1. **Objectif de la promotion** : Familiariser le Client avec le logiciel DirectAdmin de JBMC Software, basé en Alberta, Canada, mis à la disposition du Client dans le cadre du service VPS fourni par netart.com sp. z o.o. ayant son siège social à Cracovie, Pana Tadeusza 2, 30-727 Cracovie, inscrite au registre du commerce du registre judiciaire national tenu par le tribunal de district XI, division commerciale de Cracovie sous numéro KRS: 0001000590, NIP: 6793252454, capital social: 1 000 000,00 PLN (en lettres: un million de zloty) - ci-après dénommé netart.com.
2. **Obligations (engagements) des parties** : netart.com s'engage à fournir des services conformément aux conditions énoncées dans le présent règlement et le client s'engage à utiliser le service conformément au présent règlement, aux CG, au règlement du service VPS et aux autres dispositions mentionnées dans ces documents.

II. Organisateur de la promotion

1. L'organisateur de l'action promotionnelle "Licence DirectAdmin pour VPS sur netart.com" est netart.com.

III. Dispositions réglementaires de la promotion

1. La promotion est régie par le présent Règlement, qui est également le seul document à énoncer ses règles détaillées. Le texte du règlement est disponible à l'adresse suivante: <https://www.netart.com>.
2. La participation à la promotion se fait sur une base volontaire.
3. L'interprétation du Règlement relève exclusivement de l'organisateur de l'action promotionnelle. Cette disposition ne s'applique pas à un consommateur résidant dans l'Union Européenne.
4. Tout client de netart.com ayant un compte sur le portail client qui, pendant la durée de la promotion, commande en même temps la licence DirectAdmin visée au point V.5. et le service VPS et remplit les conditions spécifiées dans le présent règlement, en particulier au point V.1. du présent règlement (ci-après dénommé le "participant" ou le "participant à la promotion"), peut participer à la promotion.

IV. Durée de la promotion

1. La promotion s'applique aux licences commandées à partir du 06.03.2024 et jusqu'à la cessation de la promotion.
2. La date décisive de la participation à la promotion est la date à laquelle la licence DirectAdmin et le service VPS sont commandés sur le site <https://www.netart.com>.

V. Règles de la promotion

1. Pour participer à cette promotion, le participant est tenu de donner son consentement ou autorisation à la communication d'informations commerciales au moment de la passation de commande dans le cadre de la promotion et conformément à la clause présentée, notamment, sur le site web <https://www.netart.com>, sur le portail client netart.com ou lors de la commande d'un service dans le cadre de la promotion.
2. Le montant de la réduction accordée au participant dans le cadre de cette promotion une fois remplies les conditions de participation à celle-ci correspond à la différence entre le prix net standard indiqué dans la liste de prix disponible sur le site <https://www.netart.com> et le prix promotionnel indiqué dans le présent règlement.
3. Une réduction est accordée aux Participants à la promotion qui acceptent la communication d'informations commerciales, visées au point V.1. ci-dessus. Les participants à la promotion ont le droit de retirer leur consentement à l'envoi d'informations commerciales par netart.com. La réduction est accordée pour la durée du consentement du participant à la promotion à recevoir les informations commerciales visées au point V.1. du présent règlement, au prorata de la durée de cette période et, au maximum, jusqu'à expiration de la période d'abonnement couverte par la promotion.
4. Le retrait (ou le refus) par le client de l'autorisation d'envoi d'informations commerciales par netart.com pendant la période d'abonnement au service couverte par la promotion peut faire perdre au client son droit à la réduction et l'amener à devoir payer le prix standard indiqué dans la liste de prix disponible sur le site Internet netart.com dès le lendemain de son retrait d'autorisation (ou le lendemain du jour où netart.com reçoit l'information de refus d'autorisation).
5. La promotion s'applique à la licence DirectAdmin commandée par le client sur le site <https://www.netart.com> pendant la période de promotion, aux conditions suivantes pour la première période d'abonnement:
 - a) Licence DirectAdmin pour une période d'abonnement d'un mois, au prix promotionnel de 10,00 EUR net (le prix le plus bas pour cette offre de la période de 30 jours précédant l'application de la réduction de prix – 10,00 EUR net),
ou
 - b) Licence DirectAdmin pour une période d'abonnement de trois mois, au prix promotionnel de 30,00 EUR net (le prix le plus bas pour cette offre de la période de 30 jours précédant l'application de la réduction de prix – 10,00 EUR net),
ou

- c) Licence DirectAdmin pour une période d'abonnement de six mois, au prix promotionnel de 60,00 EUR net (le prix le plus bas pour cette offre de la période de 30 jours précédant l'application de la réduction de prix – 10,00 EUR net),
ou
 - d) Licence DirectAdmin pour une période d'abonnement d'un an, au prix promotionnel de 120,00 EUR net (le prix le plus bas pour cette offre de la période de 30 jours précédant l'application de la réduction de prix – 10,00 EUR net).
- 6. La TVA doit être ajoutée aux prix indiqués ci-dessus, au taux applicable dans le pays où le service est taxé conformément à la législation applicable.
 - 7. Lorsqu'il passe commande de la licence visée au point V.5, le client paie d'avance le prix total pour l'ensemble de la période d'abonnement.
 - 8. La sélection des licences dans le cadre de la promotion se fait lors du processus de commande. Le nombre de licences disponibles dans le cadre de la promotion, décrite au point V.5, est illimité.
 - 9. Le renouvellement de la Période d'abonnement d'une licence commandée dans le cadre d'une promotion se fait aux conditions en vigueur au moment du renouvellement.
 - 10. L'utilisation de la licence commandée pendant la durée de la promotion est soumise aux règles générales d'utilisation des services incluses dans les conditions générales, le règlement du service VPS et le contrat de licence du logiciel DirectAdmin.

VI. Autres

- 1. Seules les dispositions du droit matériel de la République de Pologne s'appliquent à la relation entre netart.com et le client. La disposition ci-dessus ne limite pas les droits obtenus en vertu de la loi par le Consommateur résidant sur le territoire de l'Union européenne.
- 2. Tous les litiges résultant du contrat entre le client et netart.com et qui ne peuvent pas être résolus par voie de réclamation seront réglés par le tribunal compétent pour le siège social de netart.com. Le lieu de prestation du service est le siège social de netart.com.
- 3. La langue utilisée pour la conduite et le règlement des litiges visés au point VI.2 ci-dessus et résolus par les tribunaux polonais est le polonais.
- 4. Pour les questions non réglées dans le présent règlement, les dispositions des conditions générales disponibles à l'adresse <https://www.netart.com> sont d'application.
- 5. La version contraignante du règlement est la version anglaise disponible à l'adresse <https://netart.com/regulations>. La traduction de l'anglais vers une autre langue n'a pour but que de permettre au Client de mieux comprendre la version anglaise.
- 6. Règlement au 06.03.2024.

Regulations of the promotion "DirectAdmin Standard License for VPS in netart.com"

I. Introductory provisions

1. **Promotion Purpose:** To familiarise the Client with the DirectAdmin software from JBMC Software, based in Alberta, Canada, made available to the Client as part of the VPS service provided by netart.com sp. z o.o. with its registered office in Cracow, Pana Tadeusza 2, 30-727 Cracow, entered into the business register of the National Court Register kept by the District Court XI Commercial Division in Cracow under KRS number: 0001000590, NIP: 6793252454, share capital: PLN 1 000 000,00 (in words: one million zloty) - hereinafter referred to as netart.com.
2. **Duties (obligations) of the parties:** netart.com undertakes to provide services according to the terms set out in these Regulations, and the Client undertakes to use the service according to these Regulations, the GTC, the Regulations of the VPS Service, and other provisions referred to in the said documents.

II. Organiser of the Promotion

1. The organiser of the promotional action "DirectAdmin Standard License for VPS at netart.com" is netart.com.

III. Legal regulation of the promotion

1. The legal basis for the promotion is provided by these Regulations, which is also the only document setting out the detailed rules of the promotion. The content of the Regulations is available at <https://www.netart.com>.
2. Participation in the promotion is voluntary.
3. The interpretation of the Regulations rests solely with the organiser of the promotional campaign. This provision shall not apply to a Consumer residing in the territory of the European Union.
4. The promotion participant may be any Client of netart.com having an account in the Client Panel, who, during the promotion period, at the same time as ordering the DirectAdmin Standard License referred to in clause V.5., orders the VPS service and fulfils the conditions specified in these Regulations, in particular in section V.1. of these Regulations (hereinafter referred to as the "Participant" or "Promotion Participant").

IV. Duration of the promotion

1. The promotion applies to licences ordered from 29.11.2023 until further notice.
2. The date determining participation in the promotion is the date of ordering the DirectAdmin Standard License together with the VPS service via <https://www.netart.com>.

V. Promotion rules

1. The amount of discount granted to the Participant under this promotion and upon fulfillment of the conditions for participation in the promotion is the difference between the standard net price specified in the price list available at <https://www.netart.com> and the promotional price specified in these Regulations.
2. The discount is granted to the Promotion Participants for giving their consent to the transmission of commercial information, according to section V.1. above. The Promotion Participant has the right to withdraw the consent to the sending of commercial information by netart.com.
3. The discount will be granted for the duration of the Promotion Participant's consent to the transmission of commercial information, as specified in the clause referred to in section V.1. of these Regulations, in proportion to the duration of this period, up to the maximum duration of the promotional Subscription Period.
4. Withdrawal or non-granting by the Client of the consent to send commercial information by netart.com during the promotional Subscription Period of the service may result in the loss of the Client's right to the discount and the obligation on the part of that Client to pay the standard price specified in the price list available at the netart.com website, from the day following the day on which the consent to send commercial information was withdrawn (or from the day following the day on which netart.com obtained information about the non-granting of the consent).
5. The promotion applies to DirectAdmin Standard Licenses ordered by the Client via <https://www.netart.com>. during the promotion period, subject to the following conditions for the first Subscription Period:
 - a) DirectAdmin Standard License in the Subscription Period of one month at a promotional price of 10,00 EUR net (the lowest price for this offer from the period of 30 days prior to the application of the price reduction – 10,00 EUR net),
or
 - b) DirectAdmin Standard License in the Subscription Period of one three months at a promotional price of 30,00 EUR net (the lowest price for this offer from the period of 30 days prior to the application of the price reduction – 30,00 EUR net),
or
 - c) DirectAdmin Standard License in the Subscription Period of six months at a promotional price of 60,00 EUR net (the lowest price for this offer from the period of 30 days prior to the application of the price reduction – 60,00 EUR net),
or

- d) DirectAdmin Standard License in the Subscription Period of one year at a promotional price of 120,00 EUR net (the lowest price for this offer from the period of 30 days prior to the application of the price reduction – 120,00 EUR net).
6. The prices specified above should be increased by the applicable VAT, at the rate in force in the country where the service is taxed in accordance with the applicable legislation.
7. When ordering the licence referred to in section V.5, the Client is obliged to pay the full price in advance, for the full Subscription Period.
8. The selection of the licence in the promotion is made during the order process. The number of licences available in the promotion described in section V.5. is unlimited.
9. The renewal of the Subscription Period of the licence ordered in the promotion is made under the terms and conditions in effect at the time of the licence renewal.
10. The use of a licence ordered during the promotion period is subject to the general rules of use of services contained in the General Terms and Conditions, the Regulations of the VPS Service and the DirectAdmin software licence agreement.

VI. Other provisions

1. The relationship between netart.com and the Client is governed exclusively by the provisions of the substantive law of the Republic of Poland. The above provision shall not limit the rights acquired under the law by a Consumer residing in the territory of the European Union.
2. Any disputes that may arise from the agreement between the Client and netart.com, which cannot be resolved using the complaint procedure, will be settled by a common court of law with jurisdiction over the seat of netart.com. The place of provision of the service is the registered office of netart.com.
3. The language applicable to the conduct and settlement of disputes referred to in Section VI.2 above and settled by Polish courts, shall be Polish.
4. For matters not regulated in these Regulations, the provisions of the General Terms and Conditions available at <https://www.netart.com> shall apply.
5. Regulations as of 29.11.2023.